

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 09/06/2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

ETAIENT PRESENTS : M. Jérôme BRUEL, M. Rémy DIAT, Mme Nadine MEJEAN, M. Raymond DURRET, Mme Estelle ARU LE GALL, Mme Jacqueline PEYRARD, Mme Florence TIXIER DESTRE, M. André METTON, Mme Bénédicte MAISONHAUTE,

Absents : Mme Virginie BONNET, Mme Murielle MOLLON, Mme Hélène BONNET, M. Arnaud MIGNARD.

Procurations : Mme Virginie BONNET à M. Raymond DURRET, Mme Hélène BONNET à M. Jérôme BRUEL, Mme Murielle MOLLON à Mme Estelle ARU LE GALL, M. Arnaud MIGNARD à Mme Bénédicte MAISONHAUTE

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

1. BATIMENTS/URBANISME/ASSAINISSEMENT/ EAU

▪ Station d'épuration de Grénieux :

L'appel d'offres a été lancé pour la construction d'une station d'épuration par filtres plantés de 450 EH. Quatre entreprises ont répondu. Suite à l'analyse des devis et au procès-verbal de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SADE CGTH sous réserve de l'attribution des subventions permettant de signer le marché, pour un montant total de 239 159 € HT, comprenant le marché de base pour un montant de 226 981 € HT et les options pour 12 178 € HT ; A noter que les devis sont nettement inférieurs au montant estimatif du cabinet de maîtrise d'œuvre qui avait estimé les travaux à 348 188 € HT sans les options.

Les élus sont également informés que l'agence de l'eau a communiqué le montant prévisionnel de l'aide accordée pour ce dossier qui s'élève à 132 233.20 € sur la base de l'estimatif du bureau d'étude. Le montant de la subvention octroyée par le conseil départemental n'est pas encore connu. Un courrier a été envoyé au conseil départemental afin de demander une dérogation pour commencer les travaux dès septembre.

▪ Achat d'une parcelle de terrain à Mr et Mme ROUSSET pour l'implantation de la station d'épuration de Grénieux :

Monsieur le Maire rappelle aux élus, la délibération approuvant l'achat à Mr et Mme ROUSSET, d'une parcelle de terrain afin d'y implanter la station d'épuration. Suite à la réception du plan de division définitif du géomètre, il apparaît que les superficies des parcelles achetées sont moins importantes que celles prévues initialement. Il convient donc d'annuler et

de remplacer la délibération du 17 novembre 2016 afin qu'elle soit en accord avec le plan de division.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter à Mr et Mme ROUSSET 581 m² au prix de 11.50 € le m² ; frais de bornage et frais notariés à charge de la Commune. Environ 22 m² de terrain se trouvant derrière la fontaine de Grénieux seront rétrocédés gratuitement à la Commune par Mr et Mme ROUSSET. Mr et Mme ROUSSET bénéficieront d'une servitude de passage pour accéder à un de leurs prés.

▪ **Alimentation en eau de la station d'épuration de Grénieux :**

Les élus prennent connaissance du devis établi par la SAUR pour le branchement de l'eau potable à la station d'épuration de Grénieux qui s'élève à 2 206.63 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette dépense.

▪ **Travaux de renouvellement du réseau AEP et mise aux normes du réseau d'assainissement chemin de riou :**

L'adjoint en charge de l'assainissement informe les élus des travaux de renouvellement du réseau AEP et de la mise aux normes du réseau assainissement chemin de Riou. Il est proposé aux élus de lancer un avis d'appel public à la concurrence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter les entreprises pour obtenir le chiffrage de ces travaux.

▪ **Choix du fournisseur pour l'étude diagnostic assainissement :**

Monsieur le Maire informe les élus que le dernier diagnostic assainissement a été réalisé en 2002 et a également servi lors de la mise en place du PLU en 2008 ; il convient de mettre à jour le réseau et de ce fait la commune a lancé une consultation d'entreprise pour la mission de l'étude diagnostic assainissement. Ce diagnostic servira à la réalisation de l'aménagement du bourg et aussi à la révision du PLU. 2 entreprises ont présenté une offre dans les délais convenus. Après étude des offres, le conseil municipal décide de retenir le devis de la société REALITE pour un montant de 27 700 € HT et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférant.

Les élus sont informés que l'agence de l'eau nous accorde une subvention de 20 000 € pour cette étude.

2. VOIRIE/URBANISME

▪ **Zone artisanale Les Longes : extension éclairage public, télécom et distribution basse tension – phase 1**

Le Siel (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) a chiffré les travaux d'extension de l'éclairage public, des réseaux télécoms et de basse tension de la phase 1 de la zone artisanale comprenant 4 lots. Le montant à charge de la commune s'élève à 25 954 €. Les élus approuvent cette dépense et décident de l'amortir sur 15 ans.

- **Zone artisanale les Longes : alimentation en eau de la zone artisanale**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que suite à la délibération du 9 février 2017 décidant la vente de deux lots de la zone artisanale, un compromis de vente a été signé avec un acheteur.

Les élus sont informés de la réception du devis de la SAUR pour les travaux d'alimentation en eau de la zone artisanale d'un montant de 12 306.50 € TTC. Les élus approuvent ce devis.

- **Travaux voirie 2017**

Le département a reconduit la dotation à l'intercommunalité pour la voirie. La commune de Nervieux bénéficie d'environ 38000 € de droit à tirage + 15000 euros de reliquat et devra utiliser cette somme obligatoirement avant la fin de l'année. Les élus envisagent de goudronner la partie allant du chemin des Provariaux jusqu'à l'intersection avec le chemin des 3 Materets. Cette portion nécessite en effet un entretien régulier en raison des trous qu'il faut reboucher avec du concassé.

- **Révision PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Un document de travail est présenté aux élus qui doivent le relire et faire part de leurs remarques. Ce PADD est défini en compatibilité avec les documents supracommunaux, notamment les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre. Ce document établit le projet de territoire de Nervieux pour la période 2017-2027 et s'articule autour de 2 thématiques : offrir un cadre de vie rural attractif et pérenniser les équilibres existants au sein de l'espace agro naturel. Ce projet sera présenté lors d'une réunion publique. Monsieur le Maire rappelle que la réduction de la constructibilité est préconisée par l'Etat et entraînera donc obligatoirement le déclassement de certains terrains jusque-là constructibles.

3. BATIMENTS :

- **Point sécurité bâtiments**

Une visite des bâtiments a eu lieu avec l'organisme SOCOTEC qui doit nous adresser un devis pour la mise aux normes des différents bâtiments en terme de sécurité : sortie de secours, compteurs électriques...

Le SDIS doit également réaliser une classification des bâtiments en différentes catégories en fonction de leur capacité d'accueil du public.

- **Maison Massoulier**

En date du 21 avril, les élus avaient décidé d'attribuer le 1^{er} étage de la Maison Massoulier à l'association Comité des Fêtes. Il avait été convenu que l'association réaliserait les travaux d'aménagements intérieurs tels que les cloisons et que la Commune paierait les matériaux. Monsieur le Maire présente aux élus les factures de fourniture de matériaux des établissements Jourlin pour un montant de 1 418.45 € TTC. Après délibération, le conseil municipal approuve cette dépense.

- **Eclairage école primaire**

Suite à la réception des devis pour le changement de l'éclairage à l'école primaire, il apparaît que ces derniers ne correspondent pas aux normes à respecter en termes d'indice et de choix de matériel. De nouveaux devis seront donc demandés pour tenir compte de la réglementation.

▪ **Achat de petits matériels suite à un vol**

Une infraction a été commise et un certain nombre de petits outillages a été dérobé. Pour le bon fonctionnement du service technique, il est nécessaire de racheter du matériel. Après vote, les devis de DIAGONALE pour un montant de 380.27 € HT et FEURS MOTOCULTURE pour un montant de 1 190.00 € HT sont retenus.

4. FINANCES / ADMINISTRATIF/PERSONNEL

▪ **Mise en place d'un emprunt**

Une consultation des banques a été lancée pour financer l'acquisition des terrains en vue de la construction de la station d'épuration de Grénieux. Après avoir étudié les 3 offres reçues en Mairie, le conseil municipal décide de retenir le crédit mutuel au taux de 1.60 % sur 25 ans. Frais de dossier de 100 €.

▪ **Validation des attributions de compensation dues par la Communauté de Communes de Forez Est aux 13 communes de l'ex communauté de communes de Balbigny**

Le nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de l'est Forézien, relevant du régime du FPU (fiscalité professionnelle unique), l'EPCI issu de la fusion est nécessairement en FPU ; l'intercommunalité perçoit donc les recettes en lieu et place des communes et a obligation en contrepartie de reverser des compensations. En 2017, la commune de Nervieux percevra donc la somme de 298 364 € de la communauté de communes forez est. Après délibération les élus approuvent à l'unanimité les attributions de compensations dues par la Communauté de Communes Forez Est aux 13 communes de l'ex communauté de communes de Balbigny.

▪ **Désignation des Jurés d'Assises :**

En vue de dresser la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2018, la commune de Nervieux a été tirée au sort et doit désigner à son tour, trois jurés à partir de la liste électorale. Ont été tirés au sort : Anthony DUPERRAY, Séverine RENON et Isabelle VACHERON.

▪ **Recrutement d'une aide maternelle :**

Un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'une personne en contrat CUI pour la rentrée de septembre, afin de remplacer Anaïs PHILIPPON. Le CAP petite enfance ou le BAFA sont requis pour ce poste.

▪ **Emplois d'été :**

Quelques candidatures ont été reçues en Mairie et seront étudiées la semaine prochaine.

▪ **PEDT :**

Le PEDT pour 2017-2018 a été reconduit avec quelques aménagements horaires. A la rentrée les horaires des classes seront les suivants :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30 – 11h45	13h15 -15h15
Mercredi	8h45 – 11h45	

▪ **Bibliothèque :**

Mr Castaings quittant la commune, le problème du maintien de la bibliothèque se posait. Mme Estelle ARU se propose de continuer le point bibliothèque, aux mêmes horaires jusqu'en décembre 2017.

5.DIVERS

- Foire 2017 : la foire du 20 mai s'est bien déroulée et les retours sur l'organisation sont positifs. 930 repas ont été servis à midi et 170 le soir.
- Proposition de statue équestre représentant le Général Berthelot. Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus, le courrier de Mr Christian VIGNE, descendant du Général Berthelot, qui en ce centième anniversaire de la grande guerre, propose de faire édifier une statue équestre du Général sur la place qui porte son nom. Ce projet pourrait bénéficier d'aides financières de différents partenaires. Après avoir pris connaissance du projet et de son coût entre 60 000 € et 100 000 € les élus décident à l'unanimité, de ne pas donner suite à la proposition de Mr VIGNE.
- Champ de foire : devant le nombre croissant de personnes souhaitant organiser des fêtes privées sur le champ de foire, les élus envisagent de mettre en place une réglementation, à compter du 1^{er} janvier 2018, avec notamment l'interdiction de faire du bruit après 21 heures et de demander une contribution et un chèque de caution.
- Après réparation, la bascule publique est à nouveau opérationnelle.
- L'ASF a confirmé son souhait d'acheter la terre décapée à l'occasion de la création de l'étang.
- La commune réfléchit à l'achat d'une partie d'un terrain situé vers l'école maternelle. Une rencontre avec les propriétaires a déjà eu lieu.
- L'appartement situé au-dessus de la cantine est libre est disponible à la location.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 6 juillet 2017 à 20 heures